

Spécial Administratif	MARS 2011 – N° 11
----------------------------------	------------------------------

PSR et STATUT

Il est une règle qui n'est pas écrite mais que nous connaissons malheureusement très bien au SNU : il est plus facile de s'attaquer à ceux qui agissent qu'à ceux qui agitent le miroir aux alouettes.

Le SNU fait le choix d'une communication réfléchie et se refuse d'être le porte-parole de la direction. C'est peut-être ce qui fait la différence, mais nous nous refusons à faire de la démagogie ou à faire croire que les orientations de la direction sont toutes de notre fait.

Regarder les choses de manière factuelle permet par moment de prendre un peu de recul. C'est pourquoi, nous revenons aujourd'hui sur un dossier qui est cher à de nombreux personnels administratifs :

LA PSR

Un petit retour en arrière

C'est dès février 2008, alors que la direction voulait mettre en oeuvre la modulation de la PSR, pour toutes les catégories, que le SNU, en rappelant son opposition à ce nouveau projet, avait revendiqué, seul à l'époque, une réévaluation du régime indemnitaire en privilégiant les catégories les moins bien loties à savoir les personnels administratifs de catégorie C. Nous réclamions également à avoir un véritable calendrier de réduction de l'amplitude des primes versées dans l'établissement [cf Tout Personnel n° 16 – Fév. 2008 et n° 18 – Avril 2008]. Revendication ensuite relayée par les représentantes du Snupfen en CAPC à plusieurs reprises (cf les compte-rendus). Mais la période n'était pas propice au règlement des injustices. Bien au contraire.

Le petit coup de pouce

Bizarrement le ciel s'éclaircit. En pleine turbulence sociale interne mais surtout à l'approche des élections, des rapprochements et soutiens se font jour. Ce n'est pas 500 € comme nous le demandions deux ans auparavant mais 880 € qui sont promis aux C administratifs en ce début 2010. Les personnels s'en félicitent et beaucoup d'entre eux la budgétise. C'est sûr, elle sera versée, puisque même le journal RH en fait l'annonce, noir sur blanc, en juin 2010 !.

Et aujourd'hui

Mais depuis le CTPC de mai 2010 où l'on a pu enfin voir se concrétiser cette revalorisation, les choses n'évoluent pas vraiment comme prévu. Pas d'arrêt signé, et aucune communication n'est faite sur le sujet. Les personnels administratifs de catégorie C se sentent de plus en plus lésés et ignorés.

Les tutelles bloquent. Mais pourquoi ce blocage ?

C'est ce que nous avons essayé de savoir en écrivant au DG et à la DRH le 11 février dernier (voir ci-après) :

Marie Françoise CHATELAIN

Secrétaire Général Adjointe

Paris, le 11 février 2011

Monsieur le Directeur Général

Madame la Directrice des ressources humaines

Objet : PSR C Administratifs et NES B

Monsieur le directeur général,
Madame la directrice des ressources humaines,

Lors de votre première rencontre avec l'intersyndicale, le 12 janvier dernier, vous nous avez annoncé une entrevue avec des représentants du Ministère de l'Agriculture pour faire le point sur les dossiers en instance. Parmi ceux-ci, devaient être abordés l'augmentation de la PSR pour les C administratifs et le NES (nouvel espace statutaire) B pour les secrétaires administratifs ; dossiers sur lesquels l'Office a présenté un projet de décret et d'arrêté d'application validés **lors du CTPC du 11 mai 2010** (Projets pour lesquels les tutelles n'ont pas daigné donner suite alors qu'une enveloppe permettant la mise en œuvre de ces mesures avait été inscrite au budget de l'ONF).

Même si un certain délai, nécessaire au circuit des validations et signatures, peut se concevoir, le syndicat ne comprend pas votre silence quant aux motivations de nos tutelles à ne pas signer ces documents. Nous espérons, qu'après cette nouvelle rencontre, nous serions informés de l'avancée de vos discussions ou des problèmes rencontrés. Nous ne pouvons malheureusement que constater avec regret qu'il n'en est rien.

Nous aimerions que vous nous précisez si ce sont ces dossiers qui posent problème et pourquoi. Si ce n'est pas le cas, devons-nous en conclure qu'ils sont englués dans un ensemble de demandes de mesures dites « de convergence » indemnitaires et statutaires diverses et variées, dont nous aimerions connaître la teneur exacte.

Pour le SNUFEN-SOLIDAIRES, il y a urgence à revenir **prioritairement** sur ces deux dossiers et à les régler en obtenant qu'ils soient applicables, - même si cela doit être exceptionnel,- au titre de l'année prévue, c'est-à-dire 2010.

Si tel ne devait pas être le cas, nous aimerions que la direction nous explique de quelle manière elle envisage le rattrapage indemnitaire pour tous les C administratifs et quel en serait le montant. Notre organisation syndicale ne comprendrait pas qu'il puisse être inférieur à ce qui a été promis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, Madame la directrice des ressources humaines, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Général Adjointe,

M.F. CHATELAIN

Nous attendons toujours la réponse. Et nous savons que vous aussi.

Il en est malheureusement de même pour **le nouvel espace statutaire, dit NES B**, qui devait être appliqué aux secrétaires administratifs. Nous devons attendre que celui du Ministère de l'Agriculture soit validé ; c'est fait depuis le 30 décembre. Qu'attendons-nous maintenant ? La direction profitera t'elle des avancées obtenues par le Ministère, entre autre l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au choix en SA (modalité disparue à l'ONF depuis 2007) ?

Quelles qu'en soit les raisons, nous ne devons pas être à même de les comprendre et cela doit être pourquoi la DRH s'abstient de toute communication ou explication. Devrez-vous attendre les prochaines échéances électorales pour le savoir ?

PASSAGE des C en B : l'espoir est permis

Quand, en 2000, le SNU obtient de la direction de l'époque un rééquilibrage numérique entre les C administratifs et les SA, c'est pour nous un premier coin enfoncé pour arriver un jour au passage généralisé des C en B.

Les conditions de passage n'ont pas été satisfaisantes et l'administration a géré la plupart du temps ce dossier de manière très approximative générant des frustrations, des inégalités et certains ont même été dans l'obligation de refuser le bénéfice du concours ou de l'examen professionnel. Le SNU est bien conscient des difficultés rencontrées et cette expérience doit servir pour l'avenir.

Aujourd'hui, tout le monde est conscient que la limite de travail entre SA et adjoint est très souvent assez mince, de nombreux personnels faisant, sous l'un ou l'autre des statuts, indifféremment, le même travail.

C'est pourquoi, l'intersyndicale, a proposé de négocier prioritairement ce point spécifique dans le cadre du prochain contrat de plan. S'il ne doit y avoir qu'un seul point statutaire à traiter, c'est celui-ci.

Fort de cette détermination, nous espérons pouvoir obtenir ce reclassement. Mais c'est avec la détermination des personnels directement concernés que nous obligerons l'administration à appuyer ce dossier.

ACTIONS

Que ce soit pour la Prime ou le passage de C en B, il convient que les personnels se mobilisent. La CGT a fait le choix de lancer seule une pétition sans solliciter les autres membres de l'intersyndicale.

L'importance de ces dossiers mérite que l'intersyndicale y travaille de concert.

Fort de ces deux items, le SNU va soumettre à l'intersyndicale un petit texte que nous vous proposerons d'envoyer chaque semaine, à l'adresse du DG et de la DRH pour demander des nouvelles de ces deux dossiers. Par la même occasion, l'intersyndicale recevra également ces courriers via une adresse mail dédiée, ce qui nous permettra de comptabiliser cette pétition grande nature. Vous aurez, très rapidement des nouvelles de l'intersyndicale.

Si la direction ne donne pas alors une suite favorable à ces dossiers, le SNU estime qu'il faudra alors passer à d'autres actions plus ciblées.

Pour Info

Calendrier prévisionnel	CAP Printemps	CAP Automne
CAP des Personnels Administratifs		
CAP des SA	12/05/2011	24/11/2011
CAP des Adj.Adm et CDF	09/06/2011	15/12/2011
CAP des Attachés Administratifs	07/06/2011	29/11/2011